



RAPPORT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019 n° II/2019

Etaient présents :

Maire :

M. Jean-Marie **BEUTEL**

Adjoints :

M. Christian **WENDLING**

Mme Fabienne **BAAS**

M. Gilles **KAPP**

M. Bruno **BOULALA**

Mme Anne **MAMMOSSER**

Mme Pierrette **SCHMITT**

M. Noël **NICKAES**

Conseillers Municipaux :

M. Denis **RITZENTHALER**

M. Jean-Marie **VELTZ**

Mme Véronique **KOLB**

M. Sylvain **BROUSSE**

Mme Céline **CHRISTOPHE**

M. Michel **KARM**

M. Richard **LINCK**

M. Dimitri **LEGIN**

Mme Paulette **BAJCSA**

Mme Muriel **HEINRICH**

M. Guy **RUFFERT**

M. Damien **OSWALD**

Mme Catherine **GEIGER**

M. Patrice **GUILLEMOT**

Absents excusés :

Mme Azam **TAHERI**, absente excusée donne procuration à M. Christian **WENDLING**

Mme Brigitte **LENTZ**, absente excusée donne procuration à M. Jean-Marie **BEUTEL**

Mme Farida **GHETTAS**, absente excusée donne procuration à M. Denis **RITZENTHALER**

Mme Emmanuelle **HUMBERT**, absente excusée donne procuration à Mme Fabienne **BAAS**

Mme Angélique **WINLING**, absente excusée donne procuration à Mme Anne **MAMMOSSER**

Mme Svetlana **BRAULT**, absente excusée donne procuration à Mme Paulette **BAJCSA**

Mme Patricia **FROITIER**, absente excusée donne procuration à M. Bruno **BOULALA**

M. Jérôme **BUCHERT**, absent excusé, donne procuration à M. Gilles **KAPP**

Mme Anne **EBERHARDT**, absente excusée

Mme Nancy **DULCK**, absente excusée donne procuration à M. Damien **OSWALD**

M. Vincent **FLORANGE**, absent excusé, donne procuration à M. Patrice **GUILLEMOT**

Le Maire salue les Conseillers Municipaux et les remercie de leur présence.

Il passe ensuite à l'ordre du jour qui s'établit comme suit :

ORDRE DU JOUR

1° APPROBATION DU RAPPORT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019 – N° I/2019

AFFAIRES FINANCIERES

2° BUDGET PRIMITIF 2019 – VILLE D’OSTWALD

3° PRODUIT FISCAL 2019

4° CREDITS SCOLAIRES 2019

5° PREMIERE REPARTITION DES SUBVENTIONS 2019

6° BUDGET PRIMITIF 2019 – POLE DE L’ENFANCE

7° DOTATION DE SOUTIEN A L’INVESTISSEMENT LOCAL

8° MODIFICATION DU TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

9° LIGNE DE TRESORERIE

10° EXONERATION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) POUR LES PUBLICITES APPOSEES SUR LE MOBILIER URBAIN

AMENAGEMENT ET URBANISME

11° REDENOMINATION D’UNE RUE

1° APPROBATION DU RAPPORT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019 – n° I/2019

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 janvier 2019 a été transmis aux conseillers par mail du 4 février 2019.

Aucune observation écrite n’a été transmise à ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

a d o p t e par 26 voix pour et 4 abstentions

ledit procès-verbal.

AFFAIRES FINANCIERES

2° BUDGET PRIMITIF 2019 – VILLE D’OSTWALD

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit en son article L.2313-1 qu’une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif soit présentée à l’appui du document budgétaire officiel.

Celle-ci s’inscrit dans les orientations budgétaires que le Conseil Municipal a débattues lors de sa séance du 28 janvier 2019.

Le Budget primitif de 2019 a été élaboré avec la volonté de maintenir le niveau de la qualité des services rendus aux habitants en :

- n’augmentant pas les taux des taxes sur les ménages (TH, TFB, TFNB),
- maintenant le même niveau de tarification des services municipaux qu’en 2018,
- n’ayant pas recours à l’emprunt et ce depuis l’exercice budgétaire 2015,
- ayant ces quatre dernières années, créé de nouveaux services dans les domaines de la petite enfance, du scolaire et du périscolaire (crèche, cantines, centres d’accueil de loisirs sans hébergement),
- et en assurant l’entretien du patrimoine bâti et le développement urbain et économique de la ville d’Ostwald.

L’équilibre des deux sections budgétaires est réalisé de la manière suivante :

<u>Section de Fonctionnement</u>		<u>Section d’Investissement</u>	
Dépenses :	8 825 800 €	Dépenses :	3 531 840 €
Recettes :	8 825 800 €	Recettes :	3 531 840 €

Montant total du budget : 12 357 640 €

Introduction de M. le Maire, Jean-Marie Beutel

Le vote du Budget Primitif, notre feuille de route 2019, est à la fois un acte de gestion mais aussi un choix politique, celui d’être au service de nos concitoyens.

Il se caractérise par un fonctionnement qui varie de 0,8 % (0,78 exactement) et un investissement de 3 531 000 € comparé à 1 822 000 € en 2018.

C’est donc un budget qui confirme la maîtrise de nos dépenses sans recourir à une augmentation des impôts locaux et toujours sans recours à l’emprunt.

C’est aussi, bien sûr, un budget qui nous permet de développer et de poursuivre nos projets :

- Dans le domaine scolaire avec un premier financement du nouveau groupe scolaire, un projet cohérent pour le Nord d’Ostwald qui nous permettra de poursuivre, au-delà des travaux d’entretien, notre réflexion sur le groupe scolaire Jean Racine.
- Dans le domaine du sport et des loisirs, les travaux d’entretien et d’améliorations de nos équipements se poursuivent, de même que ceux concernant l’accessibilité et la mise aux normes.
- Nos espaces naturels, ne sont pas en reste, notre patrimoine nature verra, en effet, d’ici deux mois, la concrétisation d’une acquisition de terrains autour de la gravière du Gérig.
- Le développement de nos choix en périscolaire conforte également cette priorité.
- Tout comme le soutien confirmé au projet culturel, qu’il soit en matière de programmation, en partenariat avec nos écoles et le collège, mais aussi, le bon niveau d’enseignement et de pratique musicale assurés au niveau de l’EMMO.
- Ce développement nous le partageons avec nos partenaires :
 - Le Conseil Départemental a décidé de nous soutenir dans cette démarche d’accompagnement éducative et sociale,
 - La Métropole, dans les domaines de la voirie, de l’eau et de l’assainissement, de la gestion et de la collecte des déchets,
 - et le soutien aux rénovations de nos quartiers.

Présentation de M. Christian Wendling

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Contexte national

Ayant un déficit public inférieur à 3 % du PIB en 2017, la France est sortie de la procédure de déficit excessif, opérée sous le contrôle de la Commission Européenne.

Pour 2019, le projet de loi de finances (PLF) prévoit un déficit, qui pour la 3^{ème} année consécutive serait inférieur à 3 % du PIB. Il s'établirait ainsi à 1,9 % du PIB, hors mesures exceptionnelles.

La croissance resterait soutenue en 2018 et 2019, à hauteur de 1,7 %.

Les principales mesures du PLF 2019 pour les collectivités locales

Le projet de loi de finances pour 2019, n'a pas conduit à de grands bouleversements pour les collectivités locales. En attendant la refonte de la fiscalité locale prévue au printemps 2019, les concours financiers de l'Etat aux collectivités dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) sont maintenus, la deuxième étape de suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages est enclenchée et l'objectif de hausse contenue des dépenses est réaffirmé pour les grandes collectivités et les établissements publics (augmentation des charges courantes de 1,2 %).

Contexte municipal

La Ville d'Ostwald est une commune attractive comme en témoignent les chiffres de la population en constante évolution ces dernières années.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2014 - 2018
Population totale (SOURCE INSEE)	11 635	11 794	12 049	12 117	12 443	+ 808 habitants
% d'évolution		1,37 %	2,16 %	0,56 %	2,69 %	6,94 %

En conséquence, le Budget primitif de 2019, a été élaboré avec la volonté de maintenir le niveau de la qualité des services rendus aux habitants tout en :

- n'augmentant pas les taux des taxes sur les ménages (TH, TFB, TFNB)
- maintenant le même niveau de tarification des services municipaux qu'en 2018,
- n'ayant pas recours à l'emprunt et ce depuis l'exercice budgétaire 2015.
- ayant ces quatre dernières années, créé de nouveaux services dans les domaines de la petite enfance, du scolaire, et du périscolaire (crèche, cantines, centres d'accueil de loisirs sans hébergement).
- et en assurant l'entretien du patrimoine bâti et le développement territorial à travers l'urbanisation du Borie

Au niveau de la gestion financière, la Ville d'Ostwald élabore annuellement deux budgets :

- le budget principal
- un budget annexe : Pôle enfance

Le montant total de ces budgets pour l'exercice 2019 s'élève à : **14 174 040 €**.

Celui du Budget principal (dépenses et recettes) affiche un montant de : 12 357 640 € et celui du Budget annexe : Pôle enfance un montant de : 1 816 400 €.

1° BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les achats de matières premières et de fournitures, par l'entretien des bâtiments et terrains communaux, les prestations de services, les rémunérations du personnel communal, les subventions versées aux associations et les intérêts de la dette.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, périscolaire, centre de loisirs, concessions cimetières,...), aux impôts locaux, et aux dotations versées par l'Etat.

Finalement, l'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à de l'emprunt nouveau.

A) Dépenses de fonctionnement

- Les charges courantes :

Le Budget primitif 2019 a été élaboré sur la base du Budget primitif 2018 ajusté des montants du budget supplémentaire afin d'être au plus près du budget réalisé de 2018. Les augmentations significatives d'un exercice sur l'autre portent sur les repas cantines (+ 53 640€), et la prime d'assurance multirisques des bâtiments de la ville (+ 24 800 €). Ce qui représente une forte augmentation liée au sinistre de l'Espace culturel le « Point d'eau » en janvier 2018.

A ce titre, le budget 2018 a été impacté par des travaux de réparation d'un montant de 130 000 €.

Le total des charges courantes prévu au budget de 2019 s'élève à 2 262 035 € soit - 5,49 %.

- Les charges de personnel :

Le budget prévisionnel des charges de personnel est de 4 773 560 €, en hausse de 4,70 % par rapport à 2018. Il prend en compte le glissement vieillesse technicité (GVT), la mise en œuvre du parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR), le remplacement pour la continuité de services, de trois agents en congé de maternité et le recrutement de deux policiers municipaux. Au total 163 agents sont employés par la Ville d'Ostwald.

- Les autres charges : les charges de gestion courante et les charges financières (intérêts de la dette), entre autres, sont en baisses de 8,50 % par rapport aux prévisions de 2018.

Au total, le montant prévisionnel 2019 des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 8 317 940 € contre 8 331 557 € en 2018 soit - 13 617 €.

B) Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 8 812 800 € sont en baisses de 32 537 € soit -0,36% par rapport au budget prévisionnel de 2018. Cette baisse est essentiellement liée à la réduction de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat.

Elles se composent principalement :

- des atténuations de charges pour un montant de 130 000 €
- des produits de services pour un montant de 803 700 € soit + 3,97 % par rapport à 2018
- des impôts et taxes de 5 933 353 € soit + 2,11 %
- des dotations et participations de 1 830 707 € qui diminuent de 1,38 %
- et des autres produits de gestion courante d'un montant de 87 000 €, qui sont en diminution par rapport à 2018 de 3,33%.

Au niveau de la fiscalité, les taux des impôts locaux de 2019 restent identiques à ceux de 2017 et 2018 :

Taxe d'habitation	17,33 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,42 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	62,02 %

L'épargne brute 2019 ou (capacité d'autofinancement - CAF), calculée à partir du prévisionnel de la section de fonctionnement, est égale à 494 860 €.

En soustrayant de ce montant de 494 860 €, le capital de la dette de 2019, d'un montant de 869 070 €, on obtient l'épargne nette qui dans le cas présent, est négative de 374 210 €.

On peut noter qu'à travers une éventuelle mobilisation du potentiel fiscal qui est nettement inférieur au potentiel fiscal moyen national, il pourrait être envisagé, à plus ou moins long terme, d'inverser la tendance négative de cet indicateur financier.

La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Ville à moyen ou long terme.

Elle regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel bureautique et informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures existantes et pour des nouvelles structures.

En recettes on peut relever : les subventions d'investissement perçues en lien avec des projets d'investissement, les recettes dites patrimoniales telles que les recettes des cessions des immobilisations, la taxe d'aménagement, le fond de compensation de la TVA et le produit d'emprunt.

Le prévisionnel 2019 pour cette section du budget se présente comme ci-après :

A) Dépenses d'investissement

Montant total des opérations d'équipement : 2 648 770 € dont 644 200 € sont liés à des opérations d'ordre de section à section ce qui dans le cas présent signifie qu'on retrouve ce montant en dépense et en recette.

La différence soit 2 004 570 € (1 887 822 en 2018 soit + 6 %) est ventilée sur les chapitres budgétaires ci-dessous :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles (progiciels, licences) : 51 500 €

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles (acquisitions mobilier, matériel, et travaux de bâtiments – CSL, programme ADAP) : 1 140 070 €

Chapitre 23 : Immobilisations en cours (travaux neufs – Ecole du Bohrie, EP) : 793 000 €

Chapitre 24 : Subventions de patrimoine à des personnes privées (ravalement de façades) : 20 000 €

Le remboursement du capital des emprunts et des dettes assimilées, représente un montant de 870 070 €.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2019 est de 9 668 206 € et représente 754 € par habitant. La moyenne nationale de la strate est de 837 € par habitant.

La capacité de désendettement (encours de la dette/épargne brute) exprimée en année, représente 19,5 années. Le seuil plus ou moins critique de 15 ans est dépassé, et nécessite comme l'année passée, d'être vigilant par rapport à la

programmation et le financement des investissements. Avec la maîtrise indéfectible des dépenses de fonctionnement la progression visant à un rééquilibrage financier est confirmée.

Au total, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 3 518 840 €

B) Recettes d'investissement

Les cessions d'immobilisations représentent un montant de 2 097 780 € (terrains SALVA dernier acompte, et vente des terrains du Krittweg 3, à hauteur d'environ 75 % à concrétiser par acte avec échéancier de paiement).

Elles permettent cette année encore de garantir l'équilibre réel du budget d'où l'intérêt de les planifier minutieusement dans le temps.

Les subventions au titre de la dotation de soutien à l'investissement local sont inscrites pour un montant prévisionnel de 30 000 €.

La taxe d'aménagement représente 90 000 €, et le fond de compensation de la TVA une somme de 164 000 €.

Au total les recettes réelles sont estimées à 3 023 980 €.

Afin d'obtenir l'équilibre budgétaire au niveau de la section d'investissement, il est prévu un autofinancement à travers d'une part, le virement de la section de fonctionnement de 210 700 € et d'autre part, au moyen de l'amortissement des immobilisations pour une somme de 297 160 €.

2° BUDGET ANNEXE : POLE ENFANCE

Cette structure qui accueille tout au long de l'année une soixantaine d'enfants, est gérée en régie propre à travers un budget annexe.

Les prévisions budgétaires pour l'exercice 2019 ont été arrêtées à un montant de 1 816 400 € soit un budget en augmentation par rapport à 2018 de 52 131 € soit 2,95 %.

Les charges de personnel sont augmentées en raison du recrutement nécessaire de deux agents contractuels qui remplaceront deux agents permanents en congé de maternité et de l'arrivée dans les effectifs du Pôle enfance du nouveau responsable du Relais Assistants Maternels (RAM) après une vacance de poste de plus de 6 mois.

Ce budget prévoit également une subvention de fonctionnement pour l'autre structure d'accueil de la petite enfance de la Ville de soixante places, située dans le secteur du Bohrie, d'un montant de 210 000 €. La gestion de celle-ci est assurée à travers une convention de délégation de service public (DSP).

3° INFORMATIONS FINANCIERES - LES PRINCIPAUX RATIOS

	Valeurs	Moyennes nationales de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement/population	648 €	1 091 €
Produit des impositions directes/population	381 €	549 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	687 €	1 280 €
Dépenses d'équipement brut/population	206 €	297 €
Encours de la dette/population	753 €	837 €
DGF/population	112 €	170 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	57,39 %	54,60 %
Dépenses de fonct.et remb. dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	104,26 %	
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	30,06 %	23,20 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	109,71 %	66,95 %

Madame Catherine GEIGER entre en séance.

Intervention de M. Damien Oswald

Il y a un calcul que je n'arrive pas à comprendre, mais vous allez me l'expliquer :

La ligne charge de personnel : page 7

Dans le budget primitif 2018, le budget précédent était de 4,40 M€, les propositions nouvelles étaient alors de 4,48 M€ (soit 80 000 € de plus), finalement vous avez réellement dépensé 4,55 M€ (soit encore une fois 70 000 € de plus que votre propre demande...) et maintenant vous nous proposez 4,77 M€ (soit 220 000 € de plus), peut-on sincèrement penser que ces chiffres seront les bons ?

Pour résumer, entre le budget 2017 et le projet de budget 2019, il y a eu 370 000 € de plus de dépenses en charge de personnel... soit 8,40 %, on ne peut pas appeler cela une maîtrise de la masse salariale. Le ratio dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (page 4) est à 57,39 %, nous sommes donc au-delà de la moyenne nationale.

Votre explication concernant l'augmentation des charges de personnel dans votre note de présentation brève (qui est par ailleurs bien réalisé) ne nous convient pas, vous parlez de 4,70 % d'augmentation. Dans le détail, le GVT devrait

représenter environ 1,20 %, le remplacement pour congé maternité ne doit pas être un supplément au budget mais une maîtrise normale des ressources humaines, le seul réel évènement est le recrutement de 2 policiers municipaux et je doute qu'ils aient coûté 160 000 € de salaires tous les deux.

En fait, je dois dire que ce projet de budget est une blague... Pour souvenir (page 9) dans les propositions nouvelles de dépenses d'équipement en 2018 = 949 000 €... et finalement nous sommes page 9 du budget primitif de cette année sur la ligne total des dépenses d'équipement à : 1,88 M au final... le double entre les propositions et le budget.

Finalement nous discutons de chiffres qui ne représentent qu'un vague prévisionnel dont les chiffres peuvent varier du simple au double.

D'ailleurs, il est difficile pour nous de savoir ce qui se passe derrière les charges à caractère générales (page 15) : vous proposez 412 750 € de nouvelles propositions en libellé divers.

Mais que se passe-t-il derrière ces lignes diverses ? Cela représente près de 18,25 % du budget des charges à caractère générales qui ne sont pas expliquées. Lignes 6248 – 6238 – 6228 – 6188. Nous constatons par ailleurs une augmentation de toutes les lignes divers, autre divers et encore divers...

De plus, qu'en est-il de projets novateurs, de projets locaux, ou ne serait-ce que d'idées, j'ai l'impression que notre commune ne fait que vendre des terrains à des promoteurs et régler les affaires courantes. Où sont les innovations, les idées formidables que l'on a qu'en période électorale ? Le budget prévisionnel devrait pouvoir nous présenter des projets même embryonnaires, par exemple : les habitants de la ville formés aux défibrillateurs, internet au service de la démocratie, zéro chimie pour l'entretien de la commune, une étude de centrale hydro-électrique sur l'III, une étude de panneaux solaires photovoltaïque sur les écoles, un dialogue avec les entreprises locales, des arbres pour lutter contre l'effet de serre, une maison médicale, un coup de fil quotidien aux personnes âgées, valorisation du compostage individuel par l'achat de composteur, voici quelques idées que nous aurions voulu voir dans ce budget primitif et qui peuvent être présentées dans d'autres communes.

Réponse de M. Christian Wendling

Concernant les frais de personnel, le GUT ne constitue effectivement qu'une part de l'augmentation. Le remplacement des congés de maternité, toujours fluctuant d'une année sur l'autre, ainsi que la nécessité d'anticiper certains départs à la retraite sur des postes d'accueil notamment, pèseront sur le budget 2019 alors que c'était beaucoup moins le cas les années passées.

Concernant les postes budgétaires « divers », la Ville est tenue au plan comptable général qui ne prévoit pas, ou peu, de distinction pour les dépenses engagées pour les actions culturelles et de jeunesse. Il reste que ces dépenses sont détaillées dans la présentation budgétaire par fonction qui ventile les différents articles sous forme de politique publique (scolaire, jeunesse, culture,...).

Réponse de M. le Maire, Jean-Marie Beutel

En matière de projets dits novateurs, la Ville a toujours porté des projets qui dépassaient la simple gestion courante des affaires communales. Tel est le cas pour les vastes opérations de rénovation urbaine, pour le développement économique et pour l'accompagnement des projets de déplacement. Pour simple exemple, la restructuration de la zone commerciale de la Vigie est significative : un toilettage complet des locaux commerciaux porté par des enseignes commerciales accompagné d'un réaménagement ambitieux du réseau viaire incluant les transports en commun et les circulations douces, pour 15 M€.

Dans le domaine éducatif, la Ville a réalisé un véritable travail de terrain permettant d'anticiper les besoins et d'entretenir une dynamique de territoire.

Dans les secteurs des vies associatives et sportives, les exemples d'évolution et de soutien ambitieux s'expriment par exemple à travers les nombreux travaux ayant permis de fibrer nos bâtiments et d'y déployer les nouvelles technologies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

d é c i d e par 26 voix pour et 5 contre

- d'adopter le budget Primitif 2019 de la Ville d'Ostwald qui s'équilibre en :
 - Section de fonctionnement à : 8 825 800 €
 - Section d'investissement à : 3 531 840 €
 - Soit un budget total de : 12 357 640 €
- précise que ce budget est voté par chapitre budgétaire.

3° PRODUIT FISCAL 2019

Le produit fiscal attendu pour l'exercice 2019 agrège les bases prévisionnelles 2019 des 3 taxes d'imposition perçues par la collectivité (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti).

L'assemblée municipale a acté, lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 28 janvier 2019, le maintien des taux communaux des 3 taxes. Le produit fiscal 2019 ne pourra être validé par l'assemblée municipale qu'à compter de la notification des bases prévisionnelles 2019 par l'Administration Fiscale.

Ce produit est estimé à 4 896 092,00 €.

Le Budget Primitif 2019 intègre ainsi un produit fiscal prévisionnel qu'il vous est demandé d'approuver.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

d é c i d e à l'unanimité

- d'approuver le produit fiscal prévisionnel dans l'attente de la notification ultérieure des bases 2019,
- d'approuver le maintien, sans augmentation du taux des 3 taxes communales (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties).

4° CREDITS SCOLAIRES 2019

L'attribution des crédits scolaires de fonctionnement accordés aux écoles d'Ostwald est proposée à l'assemblée municipale selon les modalités suivantes :

1 - ECOLES PRIMAIRES

Ecole primaire Centre	6 313 €
5 classes bilingues Centre (305 € x 5)	1 525 €
Ecole primaire Schloessel	3 644 €
Classe Gens du Voyage	280 €
Ecole primaire Jean-Racine	8 820 €
3 classes bilingues Jean Racine (305 € x 3)	915 €
RASED (Psychologue)	1 188 €

2 - ECOLES MATERNELLES

Ecole maternelle Les Tilleuls	3 150 €
3 classes bilingues (305 € x 3)	915 €
Ecole maternelle Schloessel	1 498 €
Ecole maternelle Charles Perrault	4 322 €
3 classes bilingues (305 € x 3)	915 €

- **Budget BCD (dotation de matériel) : 1,21 € par élève**
- **Tiers temps par classe : 200 €**

Ces dotations forfaitaires englobent tous les frais exceptionnels de transports, d'entrées, d'activités extra scolaires entreprises par les classes d'Ostwald sur une année scolaire.

Cette décision permet une meilleure prévision budgétaire : les demandes ponctuelles et exceptionnelles de subventionnement ne seront ainsi plus retenues.

- **L'entretien et réparations des matériels informatiques et reprographies** sont intégralement et directement pris en charge par la Commune.

Intervention de M. Damien Oswald

A-t-on un retour concernant les tablettes utilisées, le coût et a-t-on réalisé un bilan ?

Réponse de Mme Anne Mammosser

L'école du Centre fut pilote pour les tablettes et l'expérience fut peu concluante.

Par contre, les tableaux numériques, qui équiperont toutes les salles, sont utilisés en permanence et de façon exclusive (il n'y a plus de tableaux à craie).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

d é c i d e à l'unanimité

d'approuver les crédits scolaires tels qu'ils figurent ci-dessus et tels qu'ils sont inscrits au Budget Primitif 2019.

5° PREMIERE REPARTITION DES SUBVENTIONS 2019

Les premières subventions de fonctionnement proposées à l'assemblée municipale correspondent à des opérations qu'il est d'ores et déjà possible d'évaluer et qu'il convient d'individualiser pour autoriser leur paiement au profit des bénéficiaires respectifs :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

a) Associations sportives et culturelles (compte 6574)	67 000,00 €
Cette dotation est appelée à être répartie aux associations locales qui soumettront leurs dossiers respectifs à la Commission « Vie Associative ». Celle-ci sera alors appelée à les étudier et proposer les montants respectifs à attribuer sur la base des critères usuels en vigueur.	
b) Actions communales (compte 6574)	51 494,00 €
- Amicale du Personnel	16 000,00 €
- Activités scolaires (écoles + Collège) classes découvertes	8 000,00 €
- Kilomètre Solidarité	500,00 €
- Paroisse Protestante (logement du Pasteur)	3 310,00 €
- Mathématiques Sans Frontière (Collège)	170,00 €
- Mission Locale	5 500,00 €
- Coup de pouce financier aux Associations Locales	1 694,00 €
- CEMEA – partenariat associatif pour de multiples actions en faveur de l'animation à destination des jeunes	5 000,00 €
- Resto du Cœur	10 320,00 €
- Subvention exceptionnelle Club de Boxe française pour le Tournoi international (Gala 2019)	1 000,00 €
c) Actions communales (compte 20422)	20 000,00 €
- Subvention Patrimoine Urbain et Energie Solaire	20 000,00 €
d) Subvention au C.C.A.S. (compte 657362)	80 000,00 €
Total général :	218 494,00 €

Ces crédits sont prévus au Budget Primitif 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

d é c i d e par 26 voix pour et 5 abstentions

- d'approuver les subventions telles qu'elles figurent ci-dessus ;
- d'autoriser M. le Maire à mettre en œuvre cette première répartition des subventions selon le détail ci-dessus.

.../..

6° BUDGET PRIMITIF 2019 – POLE DE L'ENFANCE

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit en son article L.2313-1 qu'une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif soit présentée à l'appui du document budgétaire officiel.

Elle s'inscrit dans les orientations budgétaires que le Conseil Municipal a débattues lors de sa séance du 28 janvier 2019.

L'équilibre budgétaire est réalisé de la manière suivante :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 1 816 400 €

Recettes : 1 816 400 €

M. Sylvain Brousse entre en séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

d é c i d e à l'unanimité

d'adopter le Budget Primitif 2019 du Pôle de l'Enfance, assorti d'un vote par chapitre budgétaire.

7° DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Plusieurs opérations d'investissement prévues au Budget Primitif 2019, sont éligibles à la dotation de soutien à l'investissement local, instituée par l'article L 2334-42 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Les opérations concernées sont :

1) Mise aux normes et sécurisation des équipements publics

- Mise aux normes des sanitaires du club de tir pour un montant de **30.000 € TTC** hors maîtrise d'œuvre
- Mise aux normes des sanitaires de la salle du Conseil pour un montant de **20.000 € TTC** hors maîtrise d'œuvre
- Mise aux normes des sanitaires de la Source pour un montant de **20.000 € TTC** hors maîtrise d'œuvre.

Dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée de la ville d'Ostwald, ces travaux ont pour objet la mise aux normes des sanitaires afin de les rendre accessible aux PMR.

- Mise aux normes de la salle communale du Hussard pour un montant de **120.000 € TTC** hors maîtrise d'œuvre

2) Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

- Aménagement du cheminement des élèves entre les bâtiments scolaires Foch et Tilleuls pour un montant de **14.000 € TTC** hors maîtrise d'œuvre
- Remplacement des faux plafonds détériorés et des revêtements de sols à l'école Jean Racine et Boileau pour un montant de **145.000 € TTC**.

Intervention de M. Damien Oswald

Mise aux normes des sanitaires de la salle du Conseil : 20 000 € ? Idem pour les sanitaires de la Source.

Y-a-t-il un maître d'œuvre qui a été choisi ? Commission d'appel d'Offres ?

Réponse de M. le Maire, Jean-Marie Beutel

Les travaux de mise aux normes supposent, bien souvent, des travaux plus lourds qui engagent parfois plusieurs corps de métiers (démolition, reconstruction de murs,)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

d é c i d e à l'unanimité

- d'adopter ce programme de travaux d'un montant total de **349.000 € TTC**
- d'autoriser M. le Maire à présenter les projets ci-dessus au Fonds de Soutien à l'investissement local et signer tous les documents y afférents.

8° MODIFICATION DU TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Par délibération du 20 décembre 1995, le Conseil Municipal a fixé la durée du tableau des amortissements des biens communaux.

Il s'agit aujourd'hui de procéder à une modification de ce tableau en y inscrivant les subventions de patrimoine versées à des personnes privées et qui règlementairement sont amortissables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

d é c i d e à l'unanimité

d'approuver le tableau d'amortissements des biens communaux modifié ci-dessous :

TABLEAU DES DUREES COURANTES D'USAGE DES IMMOBILISATIONS SUIVANTES

DENOMINATIONS	DUREE PREVUE	PROPOSITION DU CONSEIL
Immobilisations incorporelles Logiciels	2 ans	2
Immobilisations corporelles Voitures	5 à 10 ans	5
Camions et véhicules industriels	4 à 8 ans	8
Mobilier	10 à 15 ans	10
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 à 10 ans	5
Matériel informatique	2 à 5 ans	4
Matériels classiques	6 à 10 ans	8
Coffre- fort	20 à 30 ans	30
Installations et appareils de chauffage	10 à 20 ans	15
Appareils de levage-ascenseurs	20 à 30 ans	20
Appareils de laboratoire	5 à 10 ans	8
Equipements de garages et ateliers	10 à 15 ans	15
Equipement des cuisines	10 à 15 ans	10
Equipements sportifs	10 à 15 ans	10
Installations de voirie	20 à 30 ans	20
Plantations	15 à 20 ans	20
Autres agencements et aménagement de terrains	15 à 30 ans	20
Terrains de gisement (mines et carrières)	sur la durée du contrat d'exploitation	sur la durée du contrat d'exploitation
Constructions sur sol d'autrui	sur la durée du bail	sur la durée du bail

	à construction	à construction
Bâtiments légers, abris	10 à 15 ans	10
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 à 20 ans	15
Subventions du patrimoine	5 ans	5

9° LIGNE DE TRESORERIE

La ligne de trésorerie arrive à échéance le 07 mars 2019.

Il vous est proposé, en conséquence, une nouvelle ligne de trésorerie aux conditions décrites dans l'offre reçue par la Caisse d'Épargne qui se présente comme suit :

- Montant maximal des tirages : 1 500 000 € (montant inchangé)
- Durée : 12 mois renouvelables
- Taux d'intérêt : EONIA + marge de 1,05 % soit un taux actuel global de 1,05 %
- Paiement des intérêts : chaque trimestre civil par débit d'office
- Frais de dossier : néant
- Commission d'engagement : 0,10 % prélevée une seule fois
- Commission de mouvement : néant
- Commission de non-utilisation : 0,15 %

Cette ligne de trésorerie interactive du Groupe Caisse d'Épargne est une ouverture de crédit performante qui permet -via internet- de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour répondre à un besoin ponctuel de trésorerie.

Intervention de M. Damien Oswald

Si nous continuons à avoir besoin d'une ligne de trésorerie, c'est que nous avons encore besoin de répondre à des besoins de trésorerie car nos liquidités ne suffisent pas. Quelles sont les sommes dont nous avons besoin ? Sur l'année 2018 par exemple à combien est montée cette ligne de trésorerie ? A combien est-elle au 1^{er} janvier 2019 ? Bref, est-elle ouverte en permanence, ce qui n'en ferait plus une ligne de trésorerie mais un besoin d'emprunt ou revient-elle régulièrement à 0 ? C'est donc le crédit revolving de la commune d'Ostwald ?

Réponse de M. Christian Wendling

La ligne de trésorerie s'élevait au 31 décembre 2018 à 750 000 €. Au courant de l'année 2018 elle a atteint 1 200 000 €. Elle reste nécessaire du fait du décalage entre l'engagement des dépenses et la perception des recettes. La Ville poursuit néanmoins l'objectif de ne plus y avoir recours, fin 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

d é c i d e par 27 voix pour et 5 abstentions

d'autoriser M. le Maire à souscrire avec la Caisse d'Épargne le contrat selon les conditions exposées ci-dessus.

10° EXONERATION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) POUR LES PUBLICITES APPOSEES SUR LE MOBILIER URBAIN

La Communauté urbaine de Strasbourg, devenue Eurométropole de Strasbourg a conclu un contrat de mobilier urbain d'une durée de 12 ans sur son domaine public, depuis le 20/12/2006. Ce contrat a pour objet le déploiement d'abribus et de mobiliers urbains d'information sur le territoire des communes membres. Conformément aux dispositions de l'article L. 2333-6 du Code général des collectivités territoriales, les dispositifs publicitaires déployés par le concessionnaire sont exonérés de taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) car ils sont passibles d'un droit de voirie.

Cette exonération de TLPE permet au prestataire de financer l'intégralité des investissements qu'il réalise grâce aux recettes générées par les espaces publicitaires apposés sur les éléments de mobiliers urbains. Ainsi, les mobiliers urbains, comprenant notamment les abris voyageurs du réseau de transport en commun, les mobiliers urbains pour l'information et les journaux électroniques d'information, implantés sur le territoire de notre commune ont été intégralement financés par le prestataire, sans participation financière de l'Eurométropole de Strasbourg ou de la Ville.

Toutefois, le marché actuellement en vigueur arrive à échéance le 19/12/2019 et doit donc faire l'objet d'une procédure de renouvellement. Afin de maintenir un principe du financement intégral des dépenses liées à l'installation et à l'entretien du mobilier urbain par le titulaire du marché grâce aux recettes publicitaires, les communes ayant introduit la TLPE doivent délibérer, conformément à l'article L2333-8 du Code général des collectivités territoriales, afin d'exonérer expressément de TLPE les dispositifs publicitaires apposés sur les éléments de mobiliers urbains. Ce vote doit intervenir antérieurement au lancement de la procédure d'appel d'offres ou de mise en concurrence afin d'être applicable.

Cette exonération n'induit aucune perte de recette fiscale pour la commune car ces dispositifs étaient déjà exonérés de TLPE, en application de l'article L2333-6 du Code général des collectivités territoriales. De plus, la commune continuera de percevoir le produit de cette taxe à raison des autres dispositifs publicitaires installés sur son territoire.

Intervention de M. Damien Oswald

Quel est le titulaire du marché actuellement ? Est-ce toujours JC DECAUX ? 3,4 milliards d'€ de CA en 2017.

Ce qui me gêne dans ce système, c'est qu'aujourd'hui tous les commerces d'Ostwald payent une TLPE sur leurs enseignes, alors que nous allons délibérer pour permettre à une société nationale de ne pas en payer, soit pour leur permettre de ne pas réduire leurs marges, soit de ne pas répercuter cette taxe sur leurs clients...

Nous allons en résumé faire payer la TLPE aux entreprises d'Ostwald mais permettre à l'Oréal, Gucci et d'autres marques internationales de faire de la publicité dans nos rues sans payer la TLPE. Si nous faisons le choix de faire payer une taxe, il faut qu'elle soit juste et pour tout le monde, d'autant plus si cela ne protège pas nos entreprises. Pour moi, il faudrait juste faire l'inverse, faire payer les sociétés de publicité et laisser nos commerçants tranquilles. Ce n'est pas une mesure juste.

M. Sylvain Brousse abonde en ce sens en ajoutant de façon plus générale que la publicité favorise la société de consommation.

Réponse de M. le Maire, Jean-Marie Beutel

La société Decaux qui exploite ces marchés pour le compte de l'Eurométropole est déjà exonérée, à ce jour. La réglementation ne prévoit pas la possibilité de cumuler le mode juridique de la DSP et le pouvoir de taxer. En fait, il n'est pas possible de cumuler taxe et redevance.

La commune ne décide pas, seule, du pouvoir de taxation. Elle intervient simplement sur le choix du type de mobilier et celui des emplacements pour leur implantation. Enfin, l'entreprise Decaux a son siège régional à Ostwald et représente, à ce titre, un bassin d'emploi local qu'il convient de ne pas négliger.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

d é c i d e par 25 voix pour, 1 abstention et 6 contre

d'approuver :

- l'exonération de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour :
 - Les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage ;
 - Les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain.
- le maintien, pour les autres dispositions du régime de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure tel qu'il résulte de la délibération du 30 novembre 2009.

d'autoriser le Maire à mettre en œuvre les modifications ainsi proposées à compter de l'adoption de la présente délibération.

AMENAGEMENT ET URBANISME

11° REDENOMINATION D'UNE RUE

Suite à la construction d'une maison d'habitation rue de Provence et en vue d'anticiper d'éventuelles autres demandes de constructions, il apparaît nécessaire de renommer une partie de la rue de Provence en rue de Sélestat. Cette redénomination permettra de conserver une cohérence dans le numérotage et d'identifier précisément les différents accès aux maisons d'habitations.

Intervention de M. Damien Oswald

Ce n'est pas logique 1a ? 0 ?

Après vérification, il s'avère que ce type de numérotation, à cet endroit, ne sera pas accepté par la Poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

a p p r o u v e

la redénomination d'une partie de la rue de Provence en rue de Sélestat.

Plus aucune question n'étant soulevée, le Maire remercie les conseillers et lève la séance à 19 h 45.